

## Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés



Fin novembre 2022 a eu lieu le forum de clôture du programme européen de coopération LEADER « Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés » et même si le financement touche à sa fin, c'est loin d'être la fin des actions !

### Un programme européen

Le programme européen de coopération LEADER « Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés » a réuni 3 territoires : les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, du Pilat et de Chartreuse.

**En Chartreuse, au début du programme 50% des communes pratiquaient l'extinction nocturne à la fin de ce programme elles sont 70% à avoir franchi le cap.** Sur les 2 années du programme une 15ème de communes de Chartreuse ont été aidées financièrement pour les travaux, entre 10 et 15 000 € par dossier.

### De nombreuses actions ont pu être menées pour le territoire

Démarré en décembre 2019, ce programme a permis de mobiliser largement autour des thématiques de ciel étoilé, pollution lumineuse et sobriété énergétique. De nombreuses actions ont été mises en œuvre : organisation de formations à destination des élus, édition d'un guide de préconisations pour un éclairage raisonné, financement

de travaux de rénovation de l'éclairage public, accompagnement à la mise en place de l'extinction nocturne dans les communes, formation à destination des accompagnateurs montagne et des animateurs, création d'une mallette pédagogique, organisation d'événements grand public, en particulier dans le cadre du Mois de la Nuit.

Le programme de coopération a permis de mettre en place une véritable synergie entre les territoires sur cette thématique. Et même si le financement touche à sa fin, c'est loin d'être la fin des actions ! Le forum de clôture a notamment été l'occasion de revenir sur toutes les actions menées, et restant à mener. A suivre !



## Ils ont été aidés

**En 2021** : St Pierre de Chartreuse, St Vincent de Mercuze, St Thibaud de Couz, La Sure en Chartreuse, St Martin le Vinoux, Bernin, Entremont le Vieux, St Baldoph, Les Echelles

**En 2022** : Sarcenas, St Egrève, Le Fontanil Cornillon, St Baldoph, St Christophe la grotte, St Christophe sur Guiers

**15 dossiers en tout, pour 14 communes aidées.** Pour un maximum de **15 000 €** par dossiers, **10 000 €** pour les communes au-dessus de 3000 habitants.

[Des exemples d'aides](#)

**Contact :**

Sophie ROY, chargée de mission transition énergétique

Tél. : 04 76 88 75 20



**Parc naturel régional de Chartreuse** - 11 place de la Mairie - 38 380 Saint-Pierre-de-Chartreuse

Tél. : 04 76 88 75 20 - [accueil@parc-chartreuse.net](mailto:accueil@parc-chartreuse.net)